

Bombes à sous- munitions et mines anti-personnels

Politique sectorielle et
d'exclusion d'Ostrum AM

Nom de l'entité propriétaire : Gestions

Date d'entrée en vigueur : 27/01/2020

Date de dernière mise à jour : 27/01/2020



Un affilié de  **NATIXIS**
INVESTMENT MANAGERS

PREAMBULE

Les politiques sectorielles et d'exclusion sont au cœur de la stratégie RSE d'Ostrum Asset Management.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale d'Entreprise, Ostrum Asset Management définit des politiques sectorielles et d'exclusion lui permettant d'être en accord :

- avec les ambitions et engagements propres à Ostrum Asset Management, en cohérence avec sa stratégie de Gestion Responsable.
- avec la réglementation nationale et internationale
- avec les engagements Natixis

Les politiques sectorielles et d'exclusion définies et déployées par Ostrum Asset Management ont pour objectif d'identifier les émetteurs qui sont exclus de l'univers d'investissement d'Ostrum Asset Management du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation, enfreinte aux standards internationaux...

La liste des émetteurs ciblés par les politiques sectorielles et d'exclusion est actualisée au moins une fois par an.

Retrouver l'ensemble des initiatives RSE d'Ostrum Asset Management sur www.ostrum.com

CONTEXTE ET ENJEUX

Les Conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2010) interdisent la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert des mines anti-personnel (MAP) et des bombes à sous-munitions (BASM).

Ces armes peuvent atteindre des populations non concernées par les conflits :

- les MAP sont conçues pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne et destinées à mettre hors de combat, blesser ou tuer une ou plusieurs personnes
- les BASM sont conçues pour disperser ou libérer des sous-munitions explosives sans direction déterminée.

Le financement peut être considéré comme une incitation à produire ce type d'armes. D'un pays à l'autre, l'interprétation du périmètre d'interdiction diffère. En France, « toute aide financière directe ou indirecte, en connaissance de cause, d'une activité de fabrication ou de commerce de BASM constituerait une assistance, un encouragement ou une incitation tombant sous le coup de la loi pénale »¹.

¹ Loi n°2010-819 du 20 juillet 2010

2. Champ d'application

Les interdictions d'investissements sur les émetteurs associés aux BASM et MAP s'appliquent à tous les fonds dont Ostrum Asset Management est société de gestion, société de tête ou par délégation. Cette politique a donc vocation à s'appliquer à l'ensemble des fonds ouverts, des fonds dédiés et des mandats dont Ostrum Asset Management est société de gestion financière.

Du fait de leurs spécificités, sont exclus du périmètre d'application :

- la gestion de fonds de fonds
- la gestion indicielle

3. Description détaillée de la politique

En cohérence avec la Convention d'Ottawa et le Traité d'Oslo signés par de nombreux pays, dont la France, Ostrum Asset Management exclut de l'ensemble de ses portefeuilles les acteurs impliqués dans la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM).

Identification des émetteurs ciblés

Ostrum Asset Management s'appuie sur l'expertise de ses équipes d'analystes et de gestion, en charge d'actualiser et de suivre les émetteurs ciblés par les politiques sectorielles et d'exclusion. Ces équipes s'appuient sur leur connaissance des entreprises et des secteurs ainsi que sur des éléments de recherche externe également sur une agence extra-financière spécialisée dans l'analyse des armements controversés. Le recours à un prestataire externe permet un partage des expertises sur les questions de l'armement et un complément d'informations à la communication officielle des sociétés.

Emetteurs ciblés

Toutes les entreprises, cotées ou non cotées, pour lesquelles est avérée :

- une implication dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des MAP ou des BASM
- une détention de 50% ou plus d'une entreprise impliquée dans les activités mentionnées ci-dessus. Pour que l'implication de l'entreprise soit avérée, il faut que le composant proposé par celle-ci soit clef et dédié à la production d'armes à sous-munitions et/ou de mines antipersonnel.

Actualisation de la liste des émetteurs ciblés

Ostrum Asset Management actualise la liste des émetteurs ciblés par cette politique à minima chaque année et autant que nécessaire dans le cas d'une actualité majeure d'un émetteur. L'actualisation de la liste des émetteurs ciblés tient compte des différents éléments d'analyse à disposition et des résultats des actions d'engagement menées avec les émetteurs.

Communication de la politique

Toutes les parties prenantes sont informées du contenu de la politique via différents outils :

- Une information générale sur les politiques sectorielles et d'exclusion est publiée sur le site Internet de Ostrum Asset Management ²

²<http://www.ostrum.com/fr-FR/nous-connaître/notre-demarche-rse/gestion-responsable/principes-d-exclusion>

- Les politiques d'exclusion de Ostrum Asset Management sont diffusées largement par l'assistance clientèle aux clients de fonds dédiés et mandat pour en confirmer l'application sur ces mêmes portefeuilles

Achévé de rédiger Décembre 2019.

Cette politique est susceptible d'être modifiée sans préavis à tout moment. Elle est disponible sur le site Internet d'Ostrum Asset Management à l'adresse suivante : www.ostrum.com

4. Process de validation

Entité propriétaire : Direction des Gestions

Prénom, nom et fonction du responsable de la procédure : Sophie POTARD (S&O Gestion)

Date : Décembre 2019

Rédaction

Prénom et nom du rédacteur de la procédure : Alix

Gentil (Dir Transformation)

Date : Novembre 2019

Approbation

Prénom, nom et fonction du responsable :

Sophie POTARD (S&O Gestion)

Date : Décembre 2019

Commentaires et validations

Validation membre du Comex

Réalisée par

Prénom et nom : Ibrahima KOBAR

Date

22/01/2020

Commentaires

Réalisée par

Conformité

Prénom et nom : Catherine PUAUD-WALLEZ

Date

06/11/2019

Contrôle interne

Prénom et nom : Marie-France BONNIN

22/10/2019

Secrétariat Général

Prénom et nom : Avi CABALO

24/10/2019

Version

N° de version	Date de mise à jour	Commentaires
Version 1	27/01/2020	Création d'Ostrum AM

MENTIONS LEGALES

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 27 772 359 euros – 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 – Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif à partir de sources que la société estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue pour responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait être faite par un tiers.



www.ostrum.com

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme au capital de 27 772 359 euros – 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 – Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Ostrum[®]
ASSET MANAGEMENT

Un affilié de  **NATIXIS**
INVESTMENT MANAGERS